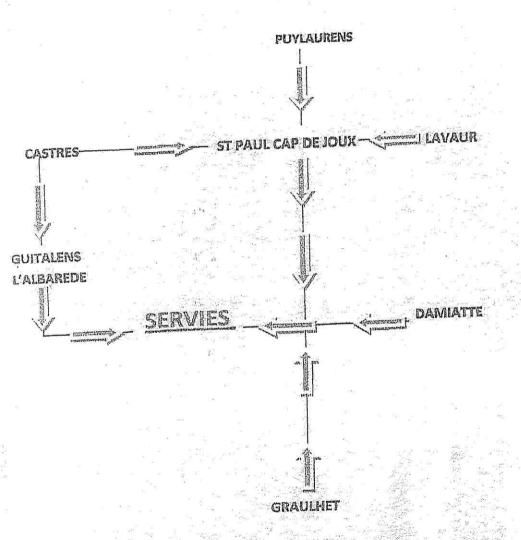
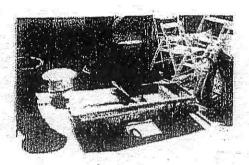
PLAN D'ACCES





SERVIES



RESTAURATION RAPIDE

VIDE- GRENIER DIMANCHE 22 SEPTEMBRE

ORGANISÉ PAR SERVIES ANIMATION

Inscriptions par téléphone au :

0670414043

Ou par mail: servies.animation@orange.fr

Par courrier : servies animation

Place du 19 mars 1962

81220 SERVIES

Clôture des inscriptions

le 14 septembre

Prix de la place : 26 le mètre linéaire

SUR LE STADE

ATTESTATION - INSCRIPTION

je soussigné(e)	
NOM :prénc)M
	17
Né(e) le ;àà	aeparrement
Adresse:	***************************************
code postal :ville :	
met.	
Tél ;E-mail :	,, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
Titulaire de la pièce d'identité N° :	
Délivrée le :à	.,
(Joindre photocopie recto – verso de la p	ièce d'identité)
N° d'immatriculation de mon véhicule :	######################################
-Déclare sur l'honneur :	a v
 De ne vendre que des objets personnels et usagés Du commerce) 	s (art 310-2 du code
-De ne pas participer à deux autres manifestations	
Au cour de l'année civile (art R321-9 du code péna	al
Mètre linéaire à réserver :	*********************************
Montant de la réservation :	euros
Bèglement par chèque, à l'ordre de « SEI	
A retourné avec l'inscription.	
Adresse: SERVIES ANIMATION	7

RESTAURATION SUR PLACE

Place du 19 mars 1962 81220 SERVIES

BUVETTE

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER DE SERVIES

- Art. 1 : les inscriptions doivent être complètes (bulletin rempli, règlement signé,
 Photocopie de la pièce d'identité, palement) toute inscription incomplète
 Ne sera pas retenue et sera renvoyé au frais de l'expéditeur. Si vous possédez
 Une adresse e-mail, le numéro d'emplacement vous sera envoyé à cette adresse
- Art, .2: Servies animation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions des que tous Les emplacements seront réservés. En cas d'annulation d'une inscription Avant la manifostation. Le remboursement ne sera pris en compte que sur Justificatif sérieux
- Art. 3 : Servies animation se réserve le droit exclusif de la vente des boissons
- Art. 4: Le prix de l'emplacement et fixé à 2 euros le mêtre linéaire. Les exposant on entre 6 heures et 9 heures pour s'installer, les véhicules une Fois décharges ne doivent pas rester à coté des stands, sauf cas majeur (Handicap) mais au terrain de sport.
- Art. 5: L manifestations et ouverte à partir de 8 heures jusqu'à 19 heures
- Art. 6 : Les emplacements non occupés après 9 heures ne seront plus réservés et Pourront être attribués à d'autres exposants. Les sommes versées reste acquises Aux organisateurs à titre d'indemnités.
- Art. 7: Services animation, n'étant pas responsable des caprices du temps, n'effectuera Aucun remboursement.
- Art. 8: Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière De sécurité. Les objets déposés et biens personnels demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire et en aucun cas sous la responsabilité Des organisateurs.
- Art. 9 : Les exposants devront laisser leur emplacements vides et aussi propres qu'à Leur arrivée, sous peine de se voir refuser les années suivantes leur place.
- Art. lo : Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement à la Suite de quoi aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs.

SERVIES ANIMATION

Signature précédée de « lu et approuvé »